تدبير الوفاء
Wafa Gestion

SICAV CDM EXPANSION

NOTE D'INFORMATION

Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) qui l'a visé sous la référence VI/OP/027/2015 en date du 11.04.2015.

Directeur Général Adjoint

Hicham ELALAMY

CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES
C.D.V.M

EN

IY

RG

تدبير الوفاء
Wafa Gestion

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par Wafa Gestion, sise à Casablanca, au 416, Rue Mustapha El Maani, représentée par M. Badr ALIOUA en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

WAFA GESTION

WAFA GESTION
416, Rue Mustapha El Maani
Téléphone : 0522 45 38 38
Casablanca

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES C.D.V.M

تدبير الوفاء
Wafa Gestion

I. CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale	:	CDM EXPANSION
- Nature juridique	:	Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)
- Code Maroclear	:	MA0000030611
- Date et référence de l'agrément	:	03 Novembre 2014 sous référence AG/OP/046/2014
- Date de création	:	17 Juillet 1998
- Siège social	:	416, Rue Mustapha El Maani - Casablanca
- Durée de vie	:	99 ans
- Exercice social	:	Du 1er Janvier au 31 Décembre de chaque année
- Apport initial	:	5.000.000 DH
- Valeur liquidative d'origine	:	1.000 DH
- Société de gestion	:	Wafa Gestion, représentée par M. Badr ALIOUA
- Etablissement dépositaire	:	Crédit du Maroc
- Commercialisateur	:	Crédit du Maroc Adresse : Casablanca, 48/58, Bd Mohamed V Téléphone : 0522 47 70 00
- Commissaire aux comptes	:	A. SAAIDI & Associés, représenté par M. Nawfal AMAR

II. CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification	:	Actions
- Indice de référence	:	100% MADEX
- Objectifs de gestion	:	L'objectif de gestion de la SICAV est d'offrir, à moyen terme, aux actionnaires, un rendement équivalent ou supérieur à son indice de référence.
- Stratégie d'investissement	:	La SICAV investira son actif à hauteur de 60% minimum de ses actifs, hors titres d'OPCVM actions et liquidités, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, cotés en Bourse des Valeurs de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public. Par ailleurs, la SICAV pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.
- Durée de placement recommandée	:	Supérieure à 5 ans
- Souscripteurs concernés	:	Personnes physiques et morales

CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES C.D.V.M

تدبير الوفاء
Wafa Gestion

III. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- **Date de commercialisation de l'OPCVM** : 03 Juin 1998
- **Périodicité de calcul de la valeur liquidative** : Hebdomadaire, le vendredi de chaque semaine ou, si celui-ci est férié le premier jour ouvré suivant.
- **Modalités de diffusion de la valeur liquidative** : Affichage dans les locaux du réseau du Crédit du Maroc et publication dans la presse économique, selon une fréquence hebdomadaire.
- **Méthode de calcul de la valeur liquidative** : La valeur liquidative est égale à l'actif net rapporté au nombre d'actions qui composent le capital de la SICAV.
 Les principes d'évaluation de la SICAV sont conformes aux dispositions de la circulaire du CDVM.
- **Modalités de souscription et de rachat :**

 Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :

 - Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Agences et siège social du Crédit du Maroc.
 - Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.
 - Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.
 - Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour, du lundi au jeudi jusqu'à 16h et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- **Affectation des résultats :** Capitalisation intégrale des résultats.
- **Méthode de comptabilisation des coupons :** Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.
- **Régime fiscal :** Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV. COMMISSIONS ET FRAIS

- COMMISSIONS DE SOUSCRIPTIONS ET DE RACHATS :

Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3%HT maximum des montants souscrits dont 0.5% incompressible, acquis à la SICAV.
Pour les souscriptions effectuées par un actionnaire qui a présenté simultanément une demande de rachat enregistrée sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre d'actions, le prix de souscription est égal à la valeur liquidative.

Les commissions de rachats s'élèvent à 1,5%HT maximum des montants rachetés, dont 0.5% incompressible, acquis à la SICAV.
Pour les rachats effectués par un actionnaire qui a présenté simultanément une demande de souscription enregistrée sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre d'actions, le prix de rachat est égal à la valeur liquidative.

« NB : En sus des commissions de souscriptions et de rachats précitées, tout détenteur de parts (ou d'actions) d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte ».

- FRAIS DE GESTION :

2% HT l'an maximum de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Wafa Gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat de la SICAV, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement.

Les frais de gestion couvrent les charges suivantes (En HT) :

(1) Frais publications : 20 000 dhs
(2) Commissaire aux comptes : 20 000 dhs
(3) Commissions CDVM : 0,025%
(4) Dépositaire : 0,08%
(5) Maroclear (Commission de gestion du compte émission) « Annuelle » : 4 000 dhs
(6) Maroclear (Droit d'admission) « Trimestriel » : Selon les conditions en vigueur.

Prestations de WAFA GESTION : Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)

CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES C.D.V.M